Nantes : 8 mois de prison ferme pour un clandestin togolais reconnu coupable d'avoir blessé un gendarme lors d'un refus d'obtempérer

25/10/2022 à 21h05



Contrôlé vendredi 21 octobre sur l'axe Nantes-Rennes, un homme a pris la fuite et blessé un gendarme. Il a été jugé lundi 24 octobre, à Nantes (Loire-Atlantique), en comparution immédiate.

« **J'ai eu un comportement d'enfant** », a déclaré cet homme de 35 ans lors de sa garde à vue. À l'audience de comparution immédiate, lundi 24 octobre, à Nantes, le procureur voit plutôt « **un comportement de chauffard** ».

Vendredi 21 octobre, ce Togolais en situation irrégulière, domicilié à Nantes, fait l'objet d'un contrôle routier sur l'axe Nantes-Rennes, à hauteur de Puceul. Il s'arrête, cherche ses papiers et alors que les gendarmes s'aperçoivent que son…

(…) Ouest-France